

# FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

## SPIN-OFF ET COTATION DE PLUXEE

En amont du spin-off et de la cotation, ces questions et réponses vous fournissent certaines informations juridiques et pratiques concernant la séparation de l'activité de services Avantages & Récompenses, désormais dénommée Pluxee, de Sodexo.

- 1. Qu'est-ce que le « spin-off » ? Pourquoi la séparation de l'activité de services Avantages & Récompenses a-t-elle été structurée sous forme d'un spin-off ?**
  - Un « spin-off » peut être défini comme une méthode de séparation d'une activité (« SpinCo ») d'un groupe (« RemainCo »), généralement sous la forme de la distribution des actions de la SpinCo aux actionnaires de la RemainCo. A l'issue de cette distribution, la SpinCo devient une entité distincte et indépendante de la RemainCo.
  - Une distribution d'actions ordinaires Pluxee est la façon la plus simple et la plus efficace de s'assurer que tous nos actionnaires bénéficient de la valeur créée par deux entreprises aux profils d'investissements aussi attractifs que différenciés : Sodexo et Pluxee.
  - A l'issue du spin-off, les actions ordinaires Pluxee seront admises aux négociations sur Euronext Paris (« Euronext Paris »).
- 2. Quelles sont les prochaines/dernières étapes avant de procéder au spin-off ?**
  - L'approbation de la distribution des actions ordinaires Pluxee par les actionnaires de Sodexo lors d'une Assemblée Générale dédiée qui se tiendra le 30 janvier 2024.
  - Le spin-off reste sujet aux conditions de marché.
- 3. A l'issue de la distribution, Sodexo restera-t-il actionnaire de Pluxee ?**
  - A l'issue du spin-off, Sodexo ne détiendra plus aucune action Pluxee.
- 4. De quelle façon le spin-off affectera-t-il les actions Sodexo ?**
  - Sodexo distribuera une action ordinaire Pluxee pour chaque action Sodexo, à l'exception des actions auto détenues qui ne portent pas droit à dividende.
  - Les actions ordinaires composant le capital de Sodexo commenceront à coter ex-Pluxee sur Euronext Paris à partir de l'ouverture de la séance de bourse du 1<sup>er</sup> février 2024.
  - Le règlement livraison de la distribution s'effectuera par l'intermédiaire d'Euroclear France et il est prévu que les actions ordinaires Pluxee soient distribuées le 5 février 2024 (« Date du Règlement-livraison »).
  - A la suite du spin-off, Sodexo s'attend à ce que les actions Sodexo se négocient à l'ouverture des marchés sur Euronext Paris le 1<sup>er</sup> février 2024 à un cours inférieur au cours de clôture du 31 janvier 2024, puisque l'action Pluxee aura sa propre valeur de négociation.
  - Le nombre d'actions Sodexo détenues par chaque actionnaire ne sera pas modifié par le spin-off.
- 5. Quand les actions ordinaires Pluxee commenceront-elles à être négociées en bourse ?**
  - La négociation des actions ordinaires Pluxee sur Euronext Paris devrait démarrer le 1<sup>er</sup> février 2024 à 9h00, heure de Paris, « initialement sur une base différée », et devraient être livrées le jour du Règlement Livraison.
  - La « Date d'Enregistrement » est le 2 février 2024.
  - Le Règlement-Livraison de la distribution s'effectuera par l'intermédiaire d'Euroclear France. Il est prévu que les actions ordinaires Pluxee soient distribuées le 5 février 2024 (« Date du Règlement-livraison »).
  - Les actions ordinaires Pluxee coteront sur Euronext Paris sous le Ticker « PLX » et sous le code ISIN (International Securities Identification Number) NL0015001W49.
  - Pluxee n'a pas l'intention de mettre en place un programme sponsorisé d'ADR (American Depositary Receipts) aux Etats-Unis, ni d'approuver un quelconque programme d'ADR.

- Si vous détenez vos titres en forme nominative pur, vous ne pourrez pas vendre vos actions Pluxee avant le 5 février.
- Si vous détenez vos titres dans votre compte actions, vous devez vous renseigner auprès de votre gestionnaire de compte.

#### **6. Comment mes actions ordinaires Pluxee me seront-elles livrées si je détiens mes actions Sodexo au porteur ou au nominatif administré ?**

- A la Date du Règlement-Livraison, vos intermédiaires financiers vont créditer, automatiquement et sans aucune action de votre part, un nombre d'actions ordinaires Pluxee correspondant au nombre de vos actions Sodexo à la Date d'Enregistrement.

#### **7. Comment mes actions ordinaires Pluxee me seront-elles livrées si mes actions Sodexo sont détenues au nominatif pur ?**

- A la Date du Règlement-Livraison, Société Générale Securities Services créditera votre compte, automatiquement et sans qu'aucune action de votre part ne soit requise, un nombre d'actions ordinaires Pluxee correspondant au nombre de vos actions Sodexo à la Date d'Enregistrement.

#### **8. Vais-je recevoir des rompus ?**

- Les actionnaires de Sodexo ayant le droit de recevoir une action ordinaire Pluxee pour chaque action Sodexo détenue, les actionnaires de Sodexo ne recevront pas de rompus d'actions ordinaire Pluxee.

#### **9. Devrai-je supporter des coûts liés à ce spin off ?**

- Les actionnaires de Sodexo détenant leurs actions au nominatif pur auprès de Société Générale Securities Services ne supporteront aucun coût relatif à l'opération.
- Les autres actionnaires de Sodexo sont invités à contacter directement leur intermédiaire financier pour estimer les coûts qu'ils pourraient encourir dans le cadre de cette opération.
- D'un point de vue fiscal, les investisseurs sont invités à consulter leur propre conseiller fiscal sur les conséquences fiscales de la distribution ainsi que de la détention et de la cession des actions ordinaires Pluxee (voir question 10).

#### **10. En tant qu'actionnaire, quelles taxes devrais-je payer sur cette opération ?**

- Il est recommandé aux actionnaires de consulter leurs propres conseillers fiscaux.
- La distribution sera généralement exonérée d'impôt à hauteur de 99,52% et imposable à hauteur de 0,48% (le traitement fiscal dépendra de votre statut et de votre pays de résidence). Ce ratio s'appliquera à chaque action Pluxee distribuée.

#### **11. Quel sera le prix de revient fiscal des actions ordinaires Pluxee ?**

- La distribution sera exonérée d'impôt à hauteur de 99,52% et imposable à hauteur de 0,48%. Ce ratio s'appliquera à chaque action Pluxee distribuée.

En conséquence :

- Pour les Particuliers Résidents Français, le prix de revient fiscal (pour le calcul des plus-values ultérieures) de l'Action Ordinaire Pluxee sera de 0,48% du montant de l'Action Ordinaire Pluxee reçue. En pratique, ce montant correspondra au premier cours d'ouverture de l'action Pluxee. Ainsi, le prix de revient fiscal de chaque Action Ordinaire Pluxee sera proche de zéro, entraînant, en cas de cession ultérieure des actions Pluxee, une plus-value élevée. Néanmoins, en pratique, la plus-value sur l'action Sodexo sera moindre, car son prix de revient fiscal restera inchangé, tandis que sa valeur (prix de vente) sera réduite du fait du spin-off.
- Pour les Personnes Morales Françaises :
  - Sur les 0,48% de la distribution ne bénéficiant pas de l'exonération, elles enregistreront un prix de revient fiscal calculé sur la base du premier cours d'ouverture.
  - Sur les 99,52% bénéficiant de l'exonération fiscale, les Personnes Morales Françaises seront tenues de répartir la valeur comptable entre leurs actions Sodexo et les actions Pluxee reçues selon le rapport entre la valeur de Pluxee (31,79%) et Sodexo (68,21%) (ratio déterminé en application du Code Général des Impôts).

## 12. En pratique, comment cela fonctionne-t-il ?

- Votre chargé de compte/banque dépositaire vous communiquera tous les détails concernant l'impôt sur les dividendes et la base taxable une fois l'attribution effectuée.
- *Pour les actionnaires au nominatif pur, la taxe sur la distribution sera financée par la vente automatique d'un nombre suffisant d'actions Pluxee. Le solde de la vente sera crédité en espèces sur votre compte.*
- Pour toute autre forme de détention, vous devez vous adresser à votre banque dépositaire ou à votre chargé de compte actions.

## 13. Si je détiens mes actions sous forme d'ADR, que se passe-t-il ?

- Comme Pluxee n'a pas mis en place de programme d'ADR, les actions seront vendues et le produit sera converti et distribué aux détenteurs d'ADR.
- Cette opération sera coordonnée par Citi pour le compte de Sodexo.
- Contacts chez Citi : Michael O'Leary + 1 212 723 4483 ou Michael Woods, +44 207 500 2030, ou email: citiadr@citi.com

## 14. Pour les personnes physiques de nationalité française, les actions ordinaires Pluxee sont-elles éligibles au PEA ?

- Les actions ordinaires Pluxee sont éligibles au PEA.
- Par conséquent, les actionnaires français qui détiennent leurs actions Sodexo dans un PEA bénéficieront d'une exonération de l'impôt sur le revenu des personnes physiques sur les montants distribués correspondant aux actions ordinaires Pluxee mais ils demeurent toutefois redevables des contributions sociales en cas de retrait partiel ou de clôture de leur PEA. Pour bénéficier de l'exonération fiscale, ils devront respecter les conditions suivantes (i) leurs actions ordinaires Pluxee devront être enregistrées sur leur PEA ; et (ii) toutes les autres conditions du régime des PEA devront être respectées.

## 15. Quelles sont les principales caractéristiques des actions ordinaires Pluxee ?

- Chaque action ordinaire Pluxee donne droit aux distributions de dividendes et donne le droit à son détenteur d'assister et d'exprimer un vote à l'assemblée générale de Pluxee.

## 16. Puis-je bénéficier de droits de vote doubles associés à mes actions ordinaires Pluxee ?

- Lors du spin-off, Pluxee mettra en place un plan d'actions à droit de vote spécial, dans le but de renforcer la stabilité de la société et de favoriser le développement et la participation continue d'une base stable de détenteurs à long terme d'actions ordinaires Pluxee.
- Un actionnaire de Pluxee, au nominatif pur dans le système de négociation d'Euroclear Paris, pourra à tout moment choisir de participer au plan d'actions à droit de vote spécial en demandant à ce qu'une partie ou la totalité de ses actions ordinaires Pluxee soit inscrite au registre du programme de fidélité (le « Registre du Programme de Fidélité ») maintenu aux Pays Bas par TMF Administrative Services B.V le (« Mandataire »)
- L'inscription des actions ordinaires Pluxee dans le Registre du Programme de Fidélité empêche ces actions d'être négociées sur Euronext Paris. Si un actionnaire de Pluxee souhaite pouvoir traiter ces actions ordinaires Pluxee, il doit les désinscrire du Registre du Programme de Fidélité, à la suite de quoi le Mandataire transférera les actions ordinaires Pluxee désinscrites vers le système de négociation d'Euroclear Paris.
- Si un actionnaire détient des actions ordinaires Pluxee qui ont été enregistrées dans le Registre du Programme de Fidélité pendant une période ininterrompue de quatre (4) ans au nom d'un seul et même actionnaire Pluxee, cet actionnaire deviendra automatiquement éligible à recevoir une action à droit de vote spécial (« Action Pluxee à Droit de Vote Spécial ») pour chaque action ordinaire Pluxee.
- Chaque Action Pluxee à Droit de Vote Spécial donnera droit à une voix supplémentaire lors de l'assemblée Générale de Pluxee. Les Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial ne seront pas admises à la cotation, ne seront transférables que dans des circonstances très limitées, et auront des droits économiques restreints. Les droits

économiques restreints attachés aux Actions Pluxee à Droits de Vote Spéciaux existent uniquement pour se conformer à la loi néerlandaise et sont par ailleurs non matériels pour les actionnaires de Pluxee.

- Si à tout moment, les actions ordinaires Pluxee sont désinscrites du Registre du Programme de Fidélité pour une quelque raison que ce soit, l'actionnaire Pluxee concerné perdra son éligibilité à détenir un nombre correspondant d'Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial. Veuillez également vous référer à la question 19) pour la désinscription des Actions Ordinaires Pluxee du Registre du Programme de Fidélité.
- Les actions Pluxee à Droit de Vote Spécial seront régies par les dispositions incluses dans les statuts de Pluxee et le plan d'actions à droit de vote spécial (Le « Plan d'Actions à Droit de Vote Spécial »), tel qu'il est publié par Pluxee sur son site internet.

#### **17. Les actionnaires de Sodexo qui bénéficient de droits de vote doubles peuvent-ils conserver ces droits après le spin-off ?**

- Un porteur d'actions Sodexo inscrites au nominatif pur ou au nominatif administré, peut demander que le premier jour de la période au cours de laquelle cette action Sodexo, a été détenue de manière ininterrompue jusqu'à la Date d'Enregistrement en son nom propre, ou par son prédécesseur (si les actions ont été acquises conformément à l'article L. 225-124 du Code de commerce), soit réputée être la date d'inscription initiale (la « Clause de Grand-Père »)
- Pour être éligible de participer au Plan d'Action à Droit de Vote Spécial Pluxee sous la Clause de Grand-Père, un actionnaire Sodexo doit (i) détenir en son nom propre des actions Sodexo entièrement libérées et inscrites au nominatif administré ou au nominatif pur avant la Date d'Enregistrement, et (ii) effectuer tout le processus consistant à enregistrer ses actions ordinaires Pluxee dans le Registre du Programme de Fidélité et demander à bénéficier de la Clause de Grand-Père avant la date limite du 3 mars 2024, comme indiqué plus en détail dans le Plan d'Actions à Droit de Vote Spécial et à la question 18)

#### **18. Comment puis-je demander l'attribution d'Actions à Droit de Vote Spécial Pluxee ?**

- Tout actionnaire qui souhaite devenir éligible à l'attribution d'Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial doit détenir les actions ordinaires Pluxee concernées au nominatif pur dans le système de négociation d'Euroclear Paris.
- Un actionnaire de Pluxee qui souhaite recevoir des Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial devra suivre les étapes suivantes :
  - (i) Si un actionnaire de Pluxee détient ses actions ordinaires Pluxee au porteur ou au nominatif administré dans le système de négociation, cet actionnaire devra d'abord demander à son intermédiaire financier de transférer ces actions ordinaires sur un compte permettant à ces actions ordinaires Pluxee d'être enregistrées au nominatif pur dans le système de négociation d'Euroclear Paris avant de passer aux étapes (ii) et (iii) du processus
  - (ii) L'actionnaire Pluxee devra avoir dûment complété et signé le formulaire de demande, qui est accessible sur le site internet [www.pluxee.com/fr/spin-off-documents](http://www.pluxee.com/fr/spin-off-documents), et l'accompagner de toute autre information et documentation, tel que mentionné sur le site internet et/ou dans le formulaire de demande ; et
  - (iii) Si un actionnaire de Pluxee souhaite appliquer la Clause de Grand-Père, cet actionnaire devra soumettre, en plus le formulaire de demande, un formulaire d'éligibilité à la Clause de Grand-Père, dûment complété et signé qui est accessible sur le site internet [www.pluxee.com/fr/spin-off-documents](http://www.pluxee.com/fr/spin-off-documents)
- Pour pouvoir bénéficier de la procédure relative à la Clause de Grand-Père, le Mandataire devra avoir reçu au plus tard le 3 mars 2024, le formulaire de demande accompagné du formulaire d'éligibilité à la Clause de Grand-Père dûment complété et signé.
- Le processus détaillé, la documentation relative à la demande d'enregistrement des actions ordinaires Pluxee dans le Registre du Programme de Fidélité ainsi que la procédure de la Clause de Grand-Père sont mises à dispositions sur le site : [www.pluxee.com/fr/spin-off-documents](http://www.pluxee.com/fr/spin-off-documents).

#### **19. Comment puis-je désinscrire mes actions ordinaires Pluxee du Registre du Programme de Fidélité ?**

- Chaque détenteur d'actions ordinaires Pluxee inscrites dans le Registre du Programme de Fidélité peut, à tout moment, demander de désinscrire une partie ou la totalité de ses actions inscrites dans le Registre du Programme de Fidélité, ce qui permettra à nouveau à cet actionnaire de négocier librement ses actions sur Euronext Paris, à la suite du processus de désinscription des actions.

- A partir du moment où le détenteur d'actions ordinaires Pluxee enregistrées au Registre du Programme de Fidélité, aura fait sa demande de désinscription de ce Programme de Fidélité, ledit actionnaire sera réputé avoir renoncé à l'ensemble des droits de vote attachés aux Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial visées au formulaire de désinscription. A l'issue du processus de désinscription du registre du Programme de Fidélité, le détenteur de ces actions cessera d'avoir le droit de détenir des Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial relatives aux actions ordinaires Pluxee désinscrites. Toute demande de désinscription déclenchera automatiquement une obligation de transfert en vertu de laquelle les Actions Pluxee à Droit de Vote Spécial concernées seront acquises par Pluxee à titre gratuit (*om niot*) conformément au Plan d'Actions à Droit de Vote Spécial.
- À la suite de cette désinscription, les Actions Ordinaires Pluxee concernées seront transférées dans le système de négociation d'Euroclear Paris au nominatif pur.

## **20. Le paiement de dividendes ainsi que le lancement de programmes de rachats d'actions sont-ils envisagés par Pluxee ?**

- Dans l'objectif d'assurer une fidélisation des actionnaires à long terme, Pluxee visera à mettre en œuvre une politique de dividende cohérente avec son profil de croissance et de génération de flux de trésorerie.
- La politique de dividendes prévoit une augmentation régulière des dividendes et d'un ratio de distribution d'au moins 25% du bénéfice net, hors éléments exceptionnels.
- La déclaration de dividendes sera soumise au respect de la législation applicable et dépendra, entre autres, des résultats d'exploitation du groupe Pluxee de sa situation financière, de son niveau d'endettement, de ses besoins en capitaux, de ses perspectives commerciales et d'autres facteurs que le Conseil d'Administration de Pluxee pourra juger pertinents.

## **21. Où se situe le siège de Pluxee ?**

- Pluxee a son centre de décision effectif à Paris en France, et est domiciliée à Amsterdam aux Pays Bas. Pluxee est domicilié fiscalement en France.

## **22. Est-il possible de recevoir un dividende majoré si je détiens mes actions au nominatif ?**

- Pluxee n'offrira pas de dividende majoré pour les actionnaires au nominatif.

## Informations importantes pour les investisseurs et actionnaires

Ce document ne constitue pas un prospectus au sens du Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017.

Un prospectus (le « Prospectus ») rédigé en anglais, accompagné d'un résumé en français, a été approuvé par l'Autorité néerlandaise des marchés financiers (« AFM ») le 10 janvier 2024 et est disponible sur les sites internet de Sodexo et Pluxee.

Les actionnaires de Sodexo ainsi que les investisseurs potentiels dans les actions Pluxee doivent prendre leur décision d'investissement uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre l'étendue des risques et des avantages potentiels associés à la décision d'investir dans des actions Pluxee. L'approbation du Prospectus par l'AFM ne doit pas être interprétée comme un avis favorable sur Pluxee ou sur la qualité des actions Pluxee.

De plus amples informations relatives au spin-off et à la cotation des actions Pluxee sur Euronext Paris sont incluses dans le Prospectus publié par Pluxee. Le Prospectus a été approuvé par l'AFM (*Stichting Autoriteit Financiële Markten*) et a fait l'objet d'un passeport auprès de l'AMF (*Autorité des marchés financiers*). Le Prospectus a été publié et est mis gratuitement à disposition sur le site internet de Pluxee ([www.pluxeeigroup.com](http://www.pluxeeigroup.com)). Tout investisseur potentiel doit investir uniquement sur la base des informations contenues dans le Prospectus. Les investisseurs potentiels doivent lire le Prospectus avant de prendre une décision d'investissement afin de comprendre l'étendue des risques et des avantages potentiels associés à la décision d'investir dans des actions Pluxee. L'approbation du Prospectus par l'AMF ne doit pas être interprétée comme un avis favorable sur Pluxee ou sur la qualité des actions Pluxee.